

de gouvernement monarchique, républicain et despotique, cet auteur déclare que le principe d'action du gouvernement monarchique est l'honneur, celui du gouvernement républicain la vertu, et celui du gouvernement despotique la crainte. Mais, au sujet du premier, Montesquieu méconnaît volontiers sa véritable nature, en confondant l'honneur avec les honneurs, et en ce qui concerne le gouvernement républicain, il n'entend parler que de la vertu politique et non de la vertu morale. Étudiant plus loin les lois dans leurs rapports avec les institutions sociales, Montesquieu veut qu'elles soient parfaitement d'accord avec les principes du gouvernement en vigueur. Mais les exemples fournis par l'histoire ne confirment pas toujours cette théorie. Quant aux chapitres qu'il a consacrés à la religion, ils renferment certainement des idées chrétiennes exprimées avec une grande élévation d'idées, mais on n'y rencontre pas toutefois de profession de foi bien précise. Quoi qu'il fasse, la philosophie déteint sur son esprit et sur ses croyances, et, au fond, Cicéron est plus religieux que Montesquieu. Et quant à son principe des trois gouvernements on peut dire que, sans vraie religion, la vertu sociale sera toujours imparfaite, il n'y aura qu'un faux honneur et une crainte servile. Aussi restera-t-il peu de chose du système de Montesquieu.

Séance du 28 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Consul d'Espagne, introduit, fait connaître que du 6 au 12 octobre, le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique sera célébré dans la ville de Huelva, en Espagne, et il invite l'Académie à désigner un délégué pour la représenter à ces fêtes, dont il communique le programme. — M. Perrin, continuant la lecture de son travail sur les établissements d'instruction à Lyon, avant 1789, donne communication du chapitre consacré à l'histoire du Collège de la Trinité. Jusqu'au commencement du xvii^e siècle, les jeunes gens de notre ville et des environs étaient obligés, pour faire leurs études classiques, de se rendre à Paris, à Bourges, à Pavie, etc., ce qui présentait beaucoup d'inconvénients. C'est seulement en 1527, que Symphorien Champier, le cardinal de Rohan et Claude Bellièvre prirent l'initiative de la fondation d'un Collège qui fut créé, sur leur demande, par le Consulat, dans les granges que la confrérie de la Trinité possédait sur les bords du Rhône. On fit venir des maîtres séculiers du dehors, et l'enseignement fut donné gratuitement aux jeunes gens pauvres. On n'eut d'abord que des